
AGENCE FRANCE LOCALE

**LETTRE D'OFFRE A LA COMMUNE DE
RAIMBEAUCOURT**

20 mars 2023



Commune de Raimbeaucourt

Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Nous avons le plaisir de vous confirmer que le Comité de crédit de l'Agence France Locale a validé la demande d'octroi à votre Collectivité d'un prêt à 2 ans portant sur 125 000 Euros.

Date de fin de validité de la présente offre : **Lundi 20 mars 2023 à 17h00**

Dès réception par l'Agence France Locale, de la présente lettre d'offre dûment signée par le représentant légal de la Commune de Raimbeaucourt, nous vous adresserons le contrat de crédit signé et/ou paraphé et composé de :

- Les **Conditions Particulières**;
- Les **Conditions Générales**.

En cas de non-réception de la présente lettre d'offre dûment signée par le représentant légal de La Commune de Raimbeaucourt, et passée la date de fin de validité, une nouvelle lettre d'offre vous sera adressée, tenant compte de l'actualisation des conditions financières.

Détermination du taux fixe : le taux fixe est déterminé sur la base de la cotation du swap de taux tel que La Commune de Raimbeaucourt acquitterait le taux fixe trimestriel en base Exact/360 en échange de l'Euribor 3M + marge de crédit actualisée [Marge à la date de la présente offre = 0.37%] en base Exact/360.

J'attire votre attention sur le fait que la mise en œuvre du contrat de crédit est subordonnée à des conditions préalables contractuellement définies, au premier rang desquelles le caractère exécutoire de la délibération de La Commune de Raimbeaucourt, approuvant le Modèle d'Engagement de Garantie ainsi que l'envoi à l'Agence France Locale de l'Engagement de Garantie dûment signé par le représentant légal de La Commune de Raimbeaucourt avant la date de mise à disposition des fonds.

Objet : Mise en place d'un prêt 2 ans portant sur 125 000 EUR auprès de l'Agence France Locale

La Commune de Raimbeaucourt a pris connaissance des Conditions Générales adressées concomitamment à la présente lettre d'offre.

Montant du Crédit	125 000 EUR
Date d'Echéance Finale	20 juin 2025
Date de mise à disposition des fonds	20 juin 2023
Date de 1ère échéance	20 septembre 2023
Nombre d'échéances	8
Durée	2 ans
Type de taux	Taux fixe
Taux	3.60%
Base de calcul des intérêts / commissions	Exact/360
Gissler	1-A
Date de paiement des intérêts	<u>Conformément aux Conditions Générales</u>
Commission de Gestion	NA
Commission d'engagement	NA
Indemnité de remboursement anticipé	<u>Aucune par dérogation aux Conditions Générales</u>
Profil d'amortissement	<u>Amortissement in fine du capital avec paiement trimestriel des intérêts</u> CF. Tableau d'amortissement
TEG	3.65%
Taux période	0.9125%

**

La signature de la présente lettre d'offre vaut engagement exprès de La Commune de Raimbeaucourt ces conditions seront réitérées par l'envoi du contrat de crédit.

Indemnité de rupture :

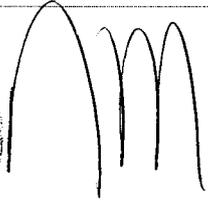
En cas de non signature du contrat de crédit, une indemnité de rupture pourra être, le cas échéant, exigée par l'Agence France Locale dans les conditions précisées ci-après :

- (i) La Commune de Raimbeaucourt ne respecte pas son engagement de retourner les documents de financement dûment signés et paraphés (Conditions Générales et Conditions Particulières) avant le **01 juin 2023** ou ;
- (ii) L'Engagement de Garantie, tel que prévu au Pacte d'actionnaires, n'était pas retourné conforme et dûment signé avant le **01 juin 2023**,

L'indemnité est établie par l'Agence France Locale, le jour de la constatation par l'Agence France Locale de l'un au moins des deux événements ci-dessus, soit au **01 juin 2023**.

L'indemnité de rupture est définie comme le coût de rupture de l'opération d'échange de conditions d'intérêts, par laquelle l'Emprunteur acquitterait le taux fixe contractuel, tel que précisé dans les conditions financières ci-dessus, en échange de l'Euribor 3 Mois + 0.37% appliqué à l'échéancier du prêt (Cf. Annexe).

Fait à Lyon, le **20 MARS** 2023,

<p>Commune de Raimbeaucourt Représentée par Monsieur Alain MENSION, En sa qualité de Maire</p>	<p>Agence France Locale Représentée par Laurence LEYDIER, Directrice des Adhésions et du Crédit</p>
 	

Merci de signer et d'apposer le cachet de votre Collectivité.

Annexe : Tableau d'amortissement du capital

Début de période	Fin de période	Capital restant du	Remboursement du capital
20/06/2023	20/09/2023	125 000,00	0,00
20/09/2023	20/12/2023	125 000,00	0,00
20/12/2023	20/03/2024	125 000,00	0,00
20/03/2024	20/06/2024	125 000,00	0,00
20/06/2024	20/09/2024	125 000,00	0,00
20/09/2024	20/12/2024	125 000,00	0,00
20/12/2024	20/03/2025	125 000,00	0,00
20/03/2025	20/06/2025	125 000,00	125 000,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le



ID : 059-215904897-20230317-DCM_20230317_06-DE